

LISTE DES HÉBERGEMENTS



QUELQUES JOURS

DE 30 À 90€
PAR NUIT
(TARIF MOYEN)



UNIQUEMENT SUR PARIS



GENERATOR : <https://staygenerator.com>

MIJE : <https://www.mije.com/auberge-jeunesse-paris>

BVJ : <https://www.bvjhostelparis.com>

Saint Christopher's Inn : <https://www.st-christophers.co.uk/hostels/europe/paris>

FIAP : <http://www.fiap.asso.fr>

CISP (Paris) : <http://www.cisp.fr>

Résidence internationale de Paris : <http://www.ee-rip.com>



FRANCE ENTIÈRE



Plateforme généraliste : <https://www.aubergesdejeunesse.com>

Fédération Unie des auberges de Jeunesses : <http://www.fuaj.org>

Centrale de réservation hôtelière : <http://www.booking.com>

BED'N CROUS (site de réservation du réseau des Crous) : <https://www.bedncrous.fr>

DE QUELQUES JOURS À QUELQUES SEMAINES

DE 40 À 120€
PAR NUIT
(TARIF MOYEN)



RÉSIDENCES HÔTELIÈRES TYPE STUDIO - FRANCE ENTIÈRE :



ADAGIO ACCESS : <http://www.adagio-city.com>

APPART CITY : <http://www.appartcity.com/>

RESIDES ETUDES : <http://www.sejours-affaires.com>



**DE QUELQUES SEMAINES
À QUELQUES MOIS**

TARIFS VARIABLES €

FRANCE ENTIÈRE



AIRBNB : <https://www.airbnb.fr/>

HOMELIDAYS : <http://www.homelidays.com/>

MORNING CROISSANT : <https://www.morningcroissant.fr/>

COLOCATIONS

<http://www.appartager.com>

<https://fr-fr.roomlala.com/>

<http://www.chez-l-habitant.com/>



FAMILLES D'ACCUEIL

<https://students-francestay.com/fr>

<http://www.chez-l-habitant.com/>

LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

<http://ensemble2generations.fr/>

<http://www.leparisolidaire.fr/wp/>

**POUR QUELQUES
MOIS**

TARIFS VARIABLES €

FRANCE ENTIÈRE



LOGEMENTS UNIVERSITAIRES :

CROUS : <http://www.cnous.fr>

Centrale Logement CNOUS : <http://www.lokaviz.fr>

UNIQUEMENT SUR PARIS ET RÉGION PARISIENNE



CIUP - CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS : <http://www.ciup.fr/>

FOYERS INTERNATIONAL CHAMBRES : <http://www.aljt.com>

FRANCE ENTIÈRE



RÉSIDENCES ÉTUDIANTES PRIVÉES :

PARME : <https://www.residencesparme.fr/>

Suitétudes : <http://www.suitetudes.com/fr>

Les Estudines : <http://www.estudines.com>

NEXITY Studéa : <https://www.nexity-studea.com/>

Fac-Habitat : <http://www.fac-habitat.com/fr/>

Cardinal Campus : <https://www.cardinalcampus.fr/>

Néoresid : <https://www.neoresid.com/>

Kley : <https://www.kley.fr/>

Studea : <https://www.nexity-studea.com/>

Student Factory : <https://www.student-factory.com/fr>



APPARTEMENTS CHEZ LE PARTICULIER :

PAP - DE PARTICULIER À PARTICULIER : <https://www.pap.fr/>

LEBONCOIN : <http://www.leboncoin.fr>

APPARTEMENTS VIA AGENCES :

LODGIS : <https://www.lodgis.com/>

SELOGER : <https://www.seloger.com/>

APPARTEMENTS VIA PLATEFORME :

ROOMLALA : <https://fr-fr.roomlala.com/>

ADELE : <https://www.adele.org/>

STUDENT : <https://www.student.com/fr-fr/>

OJEUNE : <https://www.immojeune.com/>

FOYERS INTERNATIONAUX - CHAMBRES :

UNHAJ : <http://www.unhaj.org/>

Etape : <http://www.etape.asso.fr/>

LOGEMENTS ÉTUDIANTS ALTERNATIFS :

Logements à la ferme : <http://www.campusvert.com/>

BON À SAVOIR

LES LOCATIONS MENSUELLES LONGUES DURÉES IMPOSENT SOUVENT :

- Un contrat de bail
- Un garant
- Un dépôt de garantie et le versement du premier mois de loyer
- Des frais de dossier (souvent un mois de loyer hors charges)
- Une assurance habitation

LEXIQUE SIMPLIFIÉ

LE CONTRAT DE BAIL :

Document contractuel établissant les responsabilités du loueur et du locataire.

LE GARANT OU LA CAUTION SOLIDAIRE :

Personne physique ou morale s'engageant à payer le loyer en cas de défaillance du locataire.

Si vous avez entre 18 et 30, n'oubliez pas de souscrire à VISALE sur le site www.visale.fr et recevoir votre "VISA-VISALE". Pour bien remplir votre demande VISALE, n'hésitez pas à consulter **notre mode d'emploi sur le site Campus France.**

<https://www.campusfrance.org/fr/VISALE-caution-locative-etudiante-gratuite>

Certaines résidences travaillent avec « Garant Me » <https://www.garantme.fr> si vous n'êtes pas éligible à Visale ou que ce dispositif n'est pas reconnu par le bailleur.

LE DÉPÔT DE GARANTIE :

Montant demandé à l'entrée dans les lieux visant à couvrir les éventuelles dégradations, souvent équivalent à un mois de loyer (restituable au départ sous conditions).

L'ASSURANCE HABITATION :

Assurance à souscrire auprès d'une banque ou d'un organisme d'assurance et vous couvrir en cas de dégât des eaux, incendie, vols, etc.

LE PRÉAVIS : Délai de prévenance auquel on doit se conformer pour quitter son logement (en règle générale : 1 mois).

LA TAXE D'HABITATION : Impôt payé par le locataire occupant un logement au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

LES AIDES AUX LOGEMENTS :

La CAF (Caisse d'Allocation familiale) peut vous verser une aide au logement sous forme d'ALS ou d'APL : <https://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/logement-et-cadre-de-vie/les-aides-au-logement-0>

QUELQUES CONSEILS :

Se méfier des loyers trop bas – Se méfier des photos trop alléchantes – Ne jamais envoyer d'argent à un particulier avant d'avoir visité le logement – Évitez de payer des loyers d'avance
Renseignez-vous auprès de votre école pour connaître les éventuels partenariats avec les hébergeurs.

**Adresses non exhaustives*

Campus France vérifie régulièrement les sites signalés mais décline toute responsabilité vis-à-vis des annonceurs et des contenus des sites